



**COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**



DNCA INVEST BEYOND CLIMATE

Investir dans la transition bas carbone dans l'objectif de répondre aux objectifs climats de l'Accord de Paris

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 9
au sens de la
réglementation SFDR

DNCA INVEST BEYOND CLIMATE

- Une stratégie actions européennes centrée sur l'analyse des enjeux climats et la contribution des émetteurs pour une transition vers une économie faible en carbone.
- Une méthodologie climatique interne pour sélectionner les entreprises en fonction de leur trajectoire de décarbonisation.
- Un univers d'investissement qui vise à atteindre les objectifs climatiques de l'accord de Paris.



voir définitions page 4

INVESTIR DANS LA TRANSITION BAS CARBONE

DNCA Invest Beyond Climate est un fonds ISR article 9* SFDR dédié à l'investissement dans la transition bas carbone. Le fonds vise à répondre aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris, notamment celui d'aligner l'économie sur une trajectoire inférieure à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, en finançant les acteurs ayant une contribution positive à la transition écologique.

** Les fonds « article 9 » ont pour objectif l'investissement durable. Ils ont des critères de durabilité contraignants et des objectifs clairs en matière de durabilité. Les fonds « article 9 » doivent fournir des informations détaillées sur la façon dont ils intègrent les critères ESG dans leur processus de sélection des investissements, ainsi que sur les résultats de leur politique d'investissement durable.*

UNE APPROCHE DE GESTION HOLISTIQUE ET DIVERSIFIÉE

La question de la diversification d'un portefeuille climat est clé. Notre approche permet de limiter les biais sectoriels en proposant une analyse différenciée des entreprises en fonction des risques et enjeux climatiques auxquels elles font face.

POINT D'ATTENTION DNCA Invest Beyond Climate permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de DNCA Finance.

UNE ANALYSE CLIMAT BASÉE SUR LA TRANSITION ET LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

La sélection des entreprises en portefeuille se base sur une analyse fondamentale de leur activité, du modèle d'affaire et de la stratégie d'alignement +2°C a minima.

Cette analyse nous permet pour chaque entreprise de déterminer si sa trajectoire de décarbonation est compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris (analyse de la transition) et si l'entreprise contribue à la décarbonation d'autres entreprises et secteurs via ses produits et services (analyse de la contribution).

OBJECTIF DE GESTION

Le Compartiment cherche à surperformer l'indice Euro Stoxx NR (ticker Bloomberg: SXXT Index) libellés en euros et calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée d'investissement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux / sociétaux et de gouvernance (ESG).

L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

PROFIL DE RISQUE

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un **risque de perte en capital**. Le fonds est soumis aux risques suivants : risque actions, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de liquidité, risque en perte de capital, risque de taux, risque de change, risque de crédit, risque de contrepartie, risque ESG, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de DNCA Finance sur simple demande ou sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654348/detail> (part A2), <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654421/detail> (part AD2), <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654009/detail> (part W1).

Indicateur synthétique de risque* : 1 2 3 **4** 5 6 7

** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.*

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE DNCA INVEST BEYOND CLIMATE

Comment le portefeuille cherche-t-il à répondre aux objectifs climats de l'Accord de Paris ?

L'Accord de Paris de 2016 porte l'ambition de maintenir la hausse des températures en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, ce qui implique de réduire les émissions de 2,7 % par an de 2020 à 2030. En novembre 2018, l'Union européenne a affirmé son ambition de parvenir à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Notre approche est de chercher à répondre à ces enjeux à travers un portefeuille qui investit dans l'ensemble des grands acteurs économiques et qui contribue activement à la transition bas carbone.

De manière concrète, le portefeuille est structuré de façon à privilégier les investissements dans des secteurs à faible émission comme les énergies renouvelables et en soutenant les innovations qui accroissent l'efficacité énergétique. Il favorise également les entreprises aidant d'autres secteurs à devenir plus écologiques et celles en transition vers une économie sans émissions nettes, en ligne avec les objectifs de l'UE pour 2050. Cela aboutit à un engagement clair au sein du portefeuille : diminuer en moyenne l'intensité carbone d'au moins 2,5 % chaque année, en comparant l'intensité carbone de chaque société avec celle de l'année précédente

Comment analysez-vous la contribution des entreprises aux enjeux climatiques ?

Nous analysons la contribution des entreprises aux enjeux climatiques à travers un modèle climat interne à DNCA Finance qui se focalise sur deux piliers fondamentaux. Tout d'abord l'analyse de la « transition » qui reflète la manière dont l'entreprise décarbone ses propres activités pour atteindre une trajectoire à minima 2°C. Puis enfin l'analyse de la « contribution » qui cherche à mesurer la contribution positive qu'apportent les produits et services de l'entreprise pour la décarbonation d'autres secteurs d'activités. Au final nous cherchons surtout à investir dans des entreprises qui présentent à la fois une contribution verte positive et sont alignées sur une trajectoire climat 2°C.



Léa Dunand-Chatellet



Romain Avice



Matthieu Belondrade, CFA

L'équipe de gestion peut évoluer dans le temps.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lalabelisr.fr.



Le Label "Towards Sustainability" a été créé par Febelfin, la fédération belge du secteur financier. Son objectif est de définir des exigences minimales pour les produits financiers durables pour le marché financier belge et de fournir aux investisseurs un outil pour les guider dans leur recherche de produits durables. Les critères du label sont révisés tous les deux ans.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

	Part A2/AD2	Part WI
Société de gestion	DNCA Finance	
Nature juridique	Compartiment de la SICAV DNCA Invest, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois.	
Classification	Actions Européennes	
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	Euro Stoxx NR (ticker Bloomberg: SXXT Index) libellés en euros et calculé dividendes nets réinvestis. Le Compartiment est géré activement et utilise l'indice de référence pour le calcul de la commission de performance et à des fins de comparaison de la performance.	
Classification SFDR	Article 9	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie	20 %	
- d'investissements durables	80 %	
Date de création	15/04/2020	
Code ISIN	LU2703654348 (A2) - LU2703654421(AD2)	LU2703654009
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, PEA, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.	
Investissement minimum	-	200 000 €
Frais d'entrée maximum⁽¹⁾	2% acquis au réseau distributeur	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.87% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'an dernier > dont retrocessions distributeurs : 1,112%	1.47 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'an dernier > dont retrocessions distributeurs : 0,26%
Coûts de transaction	0.02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant effectif peut varier en fonction des volumes achetés et vendus.	
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu. Les souscriptions et rachats sont traités en J+2.	
Valeur liquidative d'origine	100 €	
Valorisation	Quotidienne.	
Décimalisation	Dix-millième de parts	
Heure de centralisation	12h00	
Indicateur Synthétique de Risque⁽²⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natix Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654348/detail> (part A2), <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654421/detail> (part AD2), <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654009/detail> (part WI), ou sur le site internet <https://www.dnca-investments.com> Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654348/detail> (part A2), <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654421/detail> (part AD2), <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU2703654009/detail> (part WI).

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International/DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International/DNCA Finance à partir de sources qu'elles estiment fiables. Natixis Investment Managers International/DNCA Finance se réservent la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de DNCA Finance. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de DNCA Finance. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International / DNCA Finance ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de DNCA Finance. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à souscription. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.dnca-investments.com.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et DNCA Finance qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et DNCA Finance sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, DNCA Finance et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en août 2024.

DNCA Invest Beyond Climate est un compartiment de la SICAV DNCA Invest, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois.

DNCA Investments, une marque commerciale de DNCA Finance.

DNCA Finance : Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. www.dnca-investments.com.

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE : Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.